

DEL-2025.00289

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAINE (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Etaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER,

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous
concession des secteurs d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien-En-Genevois et de Thonon-Les-Bains.

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	71
Votants :	34
Représentés par mandat :	27

**Objet : Distribution publique d'électricité et fourniture aux tarifs réglementés de vente -
Compte-rendu annuel d'activité des concessionnaires (CRAC) ENEDIS, EDF et des
missions de contrôle**

Rapport présenté par Patrice COUTIER

Au titre de ses missions de contrôle, le SYANE analyse chaque année le Compte-Rendu Annuel d'Activité (CRAC), dont le contenu est encadré par :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-3 et L. 2224-31,
- le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte annuel d'activité des concessions d'électricité, aujourd'hui codifié aux articles D.2224-34 à D.2224-46 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de l'énergie,
- la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, signée avec ENEDIS et EDF le 16 décembre 2019,
- l'article 44 et l'annexe 1 du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente,
- l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 novembre 2025 où les concessionnaires ENEDIS et EDF ont été invités à présenter le CRAC 2024.

Les membres du Comité sont invités à :

1. prendre acte de la remise du CRAC 2025 d'ENEDIS au titre de l'année 2024 (CRAC 2024) dans les délais réglementaires ;
2. en acter les points positifs suivants :
Ouvrages, patrimoine et inventaire :
 - Un taux d'enfouissement Haute Tension Aérien (HTA) et Basse Tension (BT) élevé de, respectivement 72 % et 70 %, supérieur à la moyenne nationale et conforme par rapport à la densité d'usager ;

- Un taux de 1,2 % de réseau BT aérien nu à fin 2024, très en-dessous de la moyenne nationale de 5 % de 2023 ;

Un taux de déploiement des compteurs Linky de 96 %, soit une hausse de 1 point en un an. Donc 4 % ne sont pas encore équipés (contre 5 % au niveau national) ;

Une belle reprise de la dynamique d'investissement, en hausse, sur l'année 2024, notamment (i) investissements dit « de performance » et (ii) investissements liés aux raccordements.

Qualité d'alimentation :

- Le nombre de départs HTA en contrainte de tension a fortement baissé par rapport à 2018, et par rapport à 2021. En 2022, il ne reste que 2 départs HTA sous surveillance, soit 2 de moins que l'année précédente ;
- Côté BT, le nombre de Départ Mal Alimenté (DMA) et du Client Mal Alimenté (CMA), continue de diminuer depuis 6 ans, avec respectivement de - 15 % et - 7 % ;
- Un nouveau plan de tension va être progressivement mis en place, poste source par poste source, pour favoriser l'accueil des producteurs. Cela pourrait avoir des effets secondaires sur les nombres de CMA en 2025.

Usagers :

- Une progression du nombre d'usagers en soutirage (+ 1,4 %) et une consommation d'électricité toujours en légère diminution (- 0,9 %) ;
- Le flux annuel de nouveaux raccordements de producteurs avait doublé entre 2022 et 2023, ce flux est stable en 2024 par rapport à l'année précédente.

3. en acter les points de vigilances suivants :

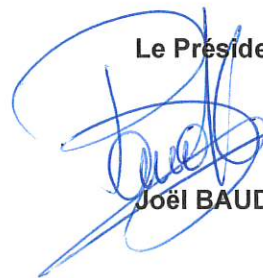
- Le volume total de réclamations reçues et traitées par ENEDIS avait été divisé par 2 entre 2021 et 2022, (et cela était visible sur toutes les concessions, et quasiment sur toutes les catégories), en 2023 la baisse s'était poursuivie avec - 20 %. En 2024, le nombre total de réclamations est de nouveau en hausse avec + 17 %.
- Après trois années consécutives de baisse du critère B HIX de 2019 à 2022, il a augmenté de 30 minutes en 2023, en atteignant 87 minutes et est resté stable en 2024 avec 85 minutes. La concession se positionne 13 minutes au-dessus de la moyenne nationale. Les incidents sur le réseau HTA représentent les 2/3 (67 %) de ce temps moyen de coupure en 2024.
- Inventaire des BT fils nus : ENEDIS a fiabilisé l'inventaire BT fils nus et mis à jour la base des données techniques en avril 2024 (34 % de fils nus supprimés de la base entre 2023 et 2024).
- Un point de vigilance sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage de travaux, fixée contractuellement au contrat de concession, demeure.

4. en approuver les principales réserves et demandes suivantes :

- Renouvellement des demandes auprès d'ENEDIS pour obtenir :
 - o Les ajouts attendus dans le CRAC (CPI HTA, FS HTA, Transformateurs HTA/BT et charges centrales). Ces informations ne sont pas intégrées dans les CRAC malgré des demandes répétées chaque année ;
 - o La liste des raccordements terminés dans l'année, avec les détails des principales dates, n'est toujours pas transmise malgré les réponses des années précédentes « uniquement sur échantillon ». A ce jour, les indicateurs du CRAC relatifs aux raccordements sont invérifiables ;

- La transmission des départs HTA et BT en élévation de tension est en cours d'instruction. Ce qui est capital en vue de l'application du nouveau plan de tension.
5. prendre acte avec réserves du Compte-Rendu Annuel d'Activité pour l'année 2024 d'EDF et acter les points suivants :
- Depuis 2022, l'érosion du nombre de clients aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) s'est fortement ralentie, par rapport aux baisses des années précédentes, avec - 2 points en 2023 et - 3 points en 2024, pour 58 % des clients aux TRV ;
 - Après une année 2022 insatisfaisante, le fournisseur a amélioré son indicateur relatif à l'accueil téléphonique et au temps d'attente en 2023, et l'a maintenu en 2024.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.